



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Septembre 2021



UNIVERSITÉ DE NANTES

RESUME DE STAGE

L'environnement dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Oriane MARCADET



Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales



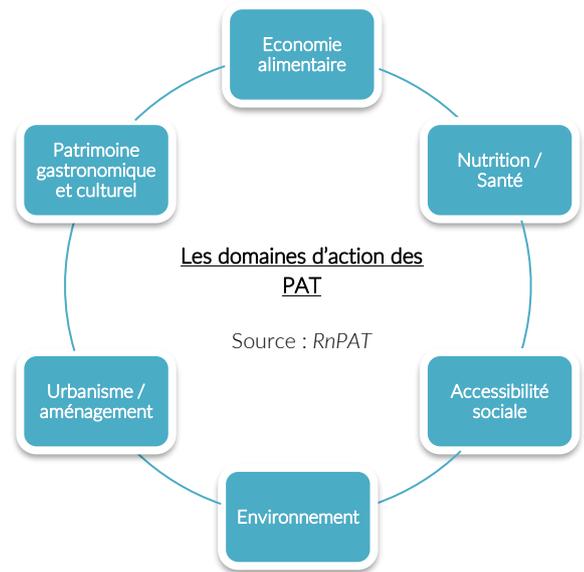
Comment la dimension environnementale est-elle intégrée dans les PAT ?

Voir Mémoire

L'environnement peut être représenté sous 6 composantes : **eau, sol, biodiversité, paysage, air et climat**. Au même titre que l'économie, la santé, le social, etc. l'environnement est l'un des 6 domaines d'action que peut prendre un PAT.

D'anciens travaux du RnPAT ont montré que ce dernier était souvent considéré au second plan par les territoires.

Afin d'étudier comment ce champ est intégré dans ces projets, nous nous sommes appuyés d'un récent rapport rédigé par le Cerema et le Ministère de la transition écologique (2021), qui propose une méthode aux territoires pour réaliser une auto-évaluation environnementale de leur PAT.



Ainsi à partir des éléments de ce rapport, nous avons défini ce qui était entendu par « environnement dans un PAT » sous le terme de **PAT environnemental** : un PAT qui utilise l'environnement comme le moteur de son projet.

Ces PAT affichent publiquement une forte volonté de contribuer à la transition écologique de leur territoire. Cette contribution est traduite au travers d'actions mises en place au sein des divers échelons du système alimentaire (production, transformation, transport, consommation, commercialisation). Les externalités positives de ces dernières pourront être quantifiées via la réalisation d'une évaluation environnementale.

Pour étudier en profondeur ce champ, 8 territoires ont été sélectionnés et analysés pour l'aspect environnemental de leur PAT :

Nom du PAT	Entrée environnementale
PAT d'Angers Loire Métropole	Transition écologique au cœur du PAT
PAT du Grand Briançonnais	Coanimation du PAT par un PNR
PAT du Grand Poitiers	Préservation de la ressource en eau
PAT de la Nièvre	Aspect environnemental pris en compte dans un département
PAT du Pays Lédonien	Volonté de mettre en place un PAT Biologique (Bio)
PAT de la Métropole Rouen Normandie	Prise en compte des enjeux environnementaux sur l'ensemble du SA
PAT Sud-Ouest de la métropole parisienne	Porté par une association avec des valeurs environnementales fortes
PAAT Touraine-Est Vallées	Articulation forte du PAT avec le PCAET

Quels sont les principaux enseignements à retenir de cette étude ?

L'environnement, un champ rarement moteur des PAT

L'environnement est considéré pour la plupart des interrogés comme un axe transversal à l'ensemble des actions, qui arrive en deuxième position. En effet, dans les PAT étudiés, beaucoup identifient l'environnement à la transition écologique et ont du mal à identifier des actions spécifiques au domaine de l'environnement, hormis pour certains aspects tels que la préservation de la ressource en eau. L'environnement peut ainsi être perçu comme un « transparent » qui viendrait se juxtaposer à chaque action réalisée et comme un fil rouge qui guide la dynamique du PAT.

Néanmoins, avec la prise en compte croissante des problématiques environnementales, traduites notamment dans les appels à projets Programme National de l'Alimentation (PNA), plusieurs territoires ont décidé d'inscrire à leur PAT un axe stratégique orienté davantage sur la préservation de l'environnement (PAT de la Nièvre et du Sud-Ouest de la métropole parisienne).

L'influence du contexte territorial pour intégrer cette dimension

[Voir fiches](#)

Le contexte environnemental du territoire influe énormément sur la considération plus ou moins importante de l'environnement dans le PAT. Par exemple, les territoires présentant des zones de captage d'eau potable (Grand Poitiers, Pays Lédonien) ont construit un PAT qui répond à la préservation de cette ressource et qui met en avant :

- Le développement de pratiques agricoles durables sur les aires de captages, développement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), etc.
- La structuration de filières biologiques pour encourager les agriculteurs à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires (Pays Lédonien).

L'influence des acteurs mobilisés pour intégrer les problématiques environnementales

Un PAT rassemble de nombreux acteurs, distincts par leurs domaines de compétences mais également par leurs opinions. Par exemple, les associations de préservation de l'environnement et la société civile vont porter des valeurs environnementales très prononcées. Également, les élus jouent un rôle important dans le degré de prise en compte plus ou moins important de l'environnement dans les PAT. Suivant l'engagement politique de ces derniers, l'environnement sera plus ou moins inclus dans le PAT. Par exemple, parmi les territoires sélectionnés, le Grand Briançonnais et Angers Loire Métropole sont signataires d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE), témoignant de leur engagement pour réduire l'empreinte environnementale de leur territoire.

Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Prendre en compte l'ensemble des points de vue

La différence de points de vue et de positionnements vis-à-vis de ce sujet peut entraîner des différences entre les acteurs. C'est le cas notamment entre la société civile (associations incluses) et les agriculteurs ou représentants du monde agricole. En effet, la société civile souhaite approfondir ce champ et développer de nombreuses actions en faveur de l'environnement et atteindre rapidement des résultats. Les associations sont alors souvent positionnées comme « observatrices » dans les projets mais rarement comme force de proposition.

Etablir une définition commune de ce qui est entendu par environnement dans le PAT

Les différences de points de vue impliquent que chacun possède sa propre définition de ce qui est entendu par « environnement dans un PAT ». En effet, il n'existe pas de définition officielle de ce qui est entendu par environnement dans un PAT, ce qui laisse de multiples possibilités pour les territoires d'interpréter ce domaine d'action. Ainsi, le manque d'exemples d'actions à mettre en place ou d'objectifs précis à atteindre, ne permet pas à certains territoires d'approfondir ce domaine.

Quelles préconisations à destination des porteurs de projet ?

S'appuyer de dispositifs et scénarios existants

Le rapport du Cerema et du Ministère de la transition écologique (2021) met en lumière l'intérêt des territoires d'articuler le PAT avec des dispositifs publics déjà existants. L'analyse des 8 PAT précédents a montré que peu de territoires articulent le PAT avec d'autres dispositifs hormis le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce dernier a notamment été utilisé par la communauté de communes Touraine-Est Vallées pour mettre en place son PAT avec des actions orientées sur la préservation de l'environnement. S'appuyer sur des scénarios tels qu'Afterres 2050 peut également permettre aux territoires de définir des objectifs communs à atteindre et de faciliter la mise en place d'actions spécifiques à ce domaine.

[Voir fiches](#)

Travailler son modèle de gouvernance

Les difficultés rencontrées pour intégrer l'environnement ont montré la nécessité de créer des organes de gouvernance permettant une réelle concertation et implication de l'ensemble des acteurs participants au PAT, notamment pour que chacun puisse s'exprimer sur ses attentes et besoins concernant la dimension environnementale.